

ACTES DU 113<sup>e</sup> CONGRÈS NATIONAL  
DES SOCIÉTÉS SAVANTES

COLLOQUE SUR L'HISTOIRE DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

STRASBOURG, 1988

(EXTRAIT)

**MERLE Pierre**

**Le « Service Social » en 1928 :  
introduction générale à une page d'histoire**

ASSOCIATION POUR L'ÉTUDE DE L'HISTOIRE  
DE LA SÉCURITÉ SOCIALE  
PARIS - 1989

Ce texte ayant été édité sans plan, le voici :

- p. 277 : la quinzaine sociale internationale
- p. 279 : la CISS : public, participants, personnalités, services
- p. 281 : le programme
- p. 282 : l'apport anglo-saxon
- p. 284 : l'URSS
- p. 285 : le développement des législations d'assistance et assurance : quelle place aux œuvres privées et TS ?
- p. 286 : l'individualisation : le service social des cas individuels
- p. 287 : le TS et la politique sociale : extériorité ou... ?
- p. 288 : technicité, recherche de scientificité, enquêtes
- p. 288 : les dimensions de la notion de « service »

**NB.**

CISS : *Conférence Internationale de Service Social*

TS : *travailleuse sociale ou travailleurs sociaux, plutôt que travail social : anachronique.*

## LE « SERVICE SOCIAL » EN 1928 :

### INTRODUCTION GENERALE A UNE PAGE D'HISTOIRE

#### « ALLIER LA CHARITE ET LE TRAVAIL SCIENTIFIQUE »

Par Pierre MERLE

C'est en 1928 et c'est une première conférence internationale du Service Social. Tout cela ressemble à un point de départ. En fait, c'est déjà un aboutissement.

On y rappelle qu'il y a 50 ans déjà (1874) que Mary Richmond a débuté aux U.S.A. la série des conférences nationales, conférences des œuvres de charité et de correction d'abord, puis, depuis 1916, conférences nationales de Service Social. Elles ont « contribué de manière éclatante au progrès de la solidarité sociale, au perfectionnement des applications philanthropiques, à l'éducation des travailleurs sociaux, éclairé l'opinion publique et stimulé l'action des autorités ».

En fait, ce sont plusieurs congrès internationaux qui se réunissent en même temps à Paris en cet été 1928 sous l'égide d'une structure inventée pour l'occasion : la Quinzaine sociale internationale.

*Ces congrès sont :*

- Le Congrès International de l'habitation et aménagement des villes (10e depuis 1900) : animateur français Henri Sellier, alors Président du Conseil Général de la Seine ;
- Le Congrès International d'assistance publique et privée (6e depuis 1889) ;

278

- Le Congrès International de protection de l'enfance. Président : Paul Strauss, sénateur, ancien ministre de l'Hygiène, de l'Assistance et de la Prévoyance Sociales.

On en profita pour tenir, pendant quinze jours, à la Porte de Versailles, une exposition grand public dite de l'habitation et du progrès social.

Diverses de ces manifestations sont subventionnées, inaugurées ou visitées par les autorités étatiques (le Président de la République, Gaston Doumergue ; le Ministre du Travail, de l'Hygiène, de l'Assistance et de la Prévoyance Sociales du Cabinet Poincaré, Loucheur), des autorités diplomatiques, parlementaires ou départementales.

*Quinzaine sociale* : à ne pas confondre avec la semaine sociale de France instituée comme manifestation annuelle depuis 1904, par le Catholicisme social à l'initiative de Marius Gonin et Adéodat Boissard, lyonnais de la chronique du Sud-Est (future chronique sociale). Il serait trompeur de voir la « quinzaine » comme une filiation de la « semaine » : l'analogie laisse augurer quelque chose d'une structure commune de pensée. Mais l'une (la semaine) est religieuse et militante, l'autre se veut plus ou moins laïque et (déjà) professionnelle.

*Quinzaine internationale* : le fait est frappant, grâce à la concomitance des quatre congrès, ce sont 39 pays qui sont représentés, de tous les continents. L'U.R.S.S. est présente (j'y reviendrai). Contribuent à ce phénomène l'invitation officielle lancée par le ministre français des Affaires Étrangères, mais surtout la préexistence de tout un réseau de relations d'œuvres privées dont les maîtres d'œuvre sont : la ligue des sociétés Croix-Rouge et diverses fondations (Commonwealth,

Laura Spellmann Rockefeller, Russel Sage, etc.). Et aussi un réseau de relations public-privé, d'où la présence également de membres des administrations publiques, de la S.D.N. (section questions sociales), du B.I.T., de l'Institut international de Coopération Intellectuelle, etc.

En fait, on est dans la paix, on se réfère à plusieurs reprises à l'article XIII du Traité de Paix. Un mois plus tard sera signé le pacte Briand-Kellog sur la renonciation à la guerre.

La participation allemande à la conférence est d'ailleurs forte de plus de 200 membres, la troisième après la française et l'américaine. La Pologne est aussi très représentée (140 membres, comme la Belgique). Quant à la présidence et du comité d'organisation et de la conférence, elle revient au Docteur Masarykowa, présidente de la Croix-Rouge Tchèque.

279

C'est elle qui donne ce mot d'ordre au service social : « Allier la charité et le travail scientifique ».

Si le nombre fait événement, il y a événement, puisque ce sont 2 500 inscriptions aux travaux qui sont soigneusement retranscrites - nom et qualité - dans les actes de la conférence.

Pour la France seule, 1 080 inscriptions. Par sondage, j'estime qu'il y a 85 % de femmes. Ce sont des visiteuses d'hygiène sociale, des assistantes sociales (de l'enfance en danger moral, surtout), des directrices de dispensaire, de résidences, des auxiliaires sociales (dont un homme déjà...), des conseillères en économie ménagère, des superintendantes d'usines ou bien des cadres de mouvements professionnels ou féminins.

Notons la présence des écoles : écoles d'infirmières ou de puéricultrices, bien sûr, mais aussi des écoles de service social. Il n'y en a alors que six en France, cinq à Paris et une, ici, à Strasbourg (Mme Gemehling).

Si je signale l'enseignement, c'est qu'il est au centre des préoccupations pendant ces journées d'études, on le verra au programme. A côté du Docteur Sand, de la Croix-Rouge, une des architectes principales de la conférence est d'ailleurs directrice de l'École d'Application du Service Social de Paris XIVe. Il s'agit de Mlle Chaptal, qui est aussi membre du Conseil Supérieur de l'Assistance publique, donc l'une de ces personnalités qui figurent l'articulation public-privé.

On est dans une phase transitoire d'imposition de la spécificité de la fonction dont l'enjeu est la formation. En 1922 a été décrétée la formation des infirmières visiteuses. Mais en 1924, le Conseil Supérieur de l'Assistance publique repousse un projet de décret sur un diplôme national de service social. Motif : la fonction est trop vague et c'est le diplôme de licencié en droit qui est le véritable diplôme d'études sociales. On voit là un des enjeux de cette manifestation de 1928. De fait, Loucheur fera passer en 1932 un premier brevet de- capacité professionnelle. Le diplôme d'État suivra en 1938.

Dans le public français de la conférence, outre des personnalités diverses - Jouhaux, de la C.G.T., la maréchale Lyautey - on remarque la quasi totalité des initiateurs ou penseurs des services sociaux dans divers domaines : le juge Henri Rollet, du Tribunal pour Enfants, le Docteur Armand Delille président de l'Association des Surintendantes, auteur d'un manuel de l'assistance sociale, l'abbé Viollet, tenant du familialisme, dirigeant de l'École et des Œuvres du Moulin Vert, le pasteur Doumergue, un théoricien aussi, fondateur de l'École Pratique de Service Social (Montparnasse), etc.

280

Il est difficile de citer *toutes* les chefs de file des principaux services ou professions, mais elles sont toutes là, ainsi que les militantes des premières associations inter-branches qu'elles soient à vocation d'entraide (Association des Travailleuses sociales) ou religieuses (U.C.S.S.).

De leur histoire, Guerrand et Rupp<sup>1</sup> indiquent qu'elle est faite de ruptures. L'entre-deux guerres est bien une phase de développement quantitatif. Mais, au plan doctrinal, il y a eu, depuis 1910 et la condamnation du Sillon de M. Sangnier par le pape, un coup d'arrêt porté à l'engagement de certaines dans un certain féminisme catholique assez radical qui les avait poussées par exemple à concevoir les maisons sociales dans une optique communautaire et laïque : non plus en allant vers le peuple, mais en vivant avec. Jeanne Bassot, par exemple, résidente à Levallois, a subi alors l'anathème sous une forme dramatique, puisque sa famille tenta de la faire enfermer d'office. Jeanne Bassot est présente à la conférence. Elle n'y est chargée d'aucune communication, mais il y a, le jour de la séance consacrée aux loisirs ouvriers, un débat, courtois mais ferme, bref mais riche, entre elle-même et la rapporteuse, Mlle Delagrangé. Cette dernière, ayant exposé l'action des surintendantes en faveur des loisirs ouvriers depuis l'usine, Mlle Bassot fait observer que, dans sa banlieue, les ouvriers n'aiment guère que le patron s'occupe d'eux pendant les heures de loisirs. Ils n'aiment pas davantage se recréer avec ceux avec qui ils travaillent : la meilleure formule est donc celle des maisons sociales sur le modèle des settlements. Les deux femmes ne se mettront pas d'accord sur cette question de la présence patronale et resteront « elle avec son âme de surintendante, moi mon âme de résidente ».

« Conférence » et non congrès est-il précisé. On a préparé des statuts qui insistent sur le fait qu'elle ne peut « en aucune façon lier ses membres ». Qui affirment que la manifestation n'a aucun « caractère gouvernemental, politique ou religieux ».

C'est la neutralité et la neutralité techniciste qui permet de réunir des pays à régime opposés, qui permet la présence des églises (catholiques, protestantes, juives) sinon dans l'organisation, du moins<sup>2</sup> dans les débats dès lors que ceux-ci sont très « centrés » par le mode même d'organisation.

281

A savoir :

- séances plénières le matin. Exposés par pays non suivis de questions, liste préétablie d'orateurs, textes prédiffusés (français, anglais, allemand) ;
- séance de « sections » l'après-midi : possibilité de discussion, mais sur les seules questions du programme ayant donné lieu à lecture d'un rapport en début de séance.

Le *contenu*. Il est utile de donner les programmes de travail des « sections ». Il donne une idée de l'ambition de la conférence — sa boulimie ?

Nous ne connaissons pas la répartition quantitative des inscriptions dans chacune des sections. Nous remarquons toutefois que les orateurs principaux interviennent dans plusieurs sections.

Signalons seulement que le tout constitue un rapport de 2 400 pages en trois volumes publié en 1929 à Paris.

*Ire Section* « Organisation générale du Service Social », 17 exposés nationaux.

- Définition et progrès du Service Social.
- Rôle et relations des services publics et institutions privées.
- Limites du Service Social.
- Mesure de son extension.

---

1 - Brève histoire du Service Social, Toulouse, Privât, 1978.

2 - Par exemple Adéodat Boissard, dirigeant des Semaines Sociales, est présent à la conférence et très actif. Mais il y figure exclusivement sous le titre de Président de l'Association Internationale pour le Progrès Social.

- Recherches sociologiques appliquées à amélioration collectivité.
- Méthodes employées pour créer l'esprit social.

*2e section « Enseignement du Service Social », 4 exposés nationaux.*

- Écoles.
- Programmes.
- Rapport théorie/pratique.
- Exigences particulières de la préparation au Service Social Rural.
- Faut-il coéduquer ou séparer les sexes dans les écoles du S.S.

*3e Section « Méthode du Service Social des cas individuels », 6 exposés nationaux.*

- Développement de la méthode.
- Famille et S.S.CI.
- Action Sociale en masse et Action Sociale individuelle.
- Application aux problèmes des migrants.

*4e Section « Service Social et Industrie », 4 exposés nationaux.*

- Relation public — privé.
- Relation avec l'inspection du travail.

282

- Niveau existence de la famille : A.F. et éco. domestique.
- Loisirs ouvriers.
- Chômage et famille.
- Problèmes familiaux de l'émigration
- Hygiène dans l'industrie.

*5e Section « Service social et hygiène sociale », 5 exposés nationaux.*

- Hôpitaux et dispensaires.
- Psychiatrie.
- Hygiène de l'École.
- Distribution des charges économiques de la maladie.

« L'organisation générale du Service Social » - objet de la première section - est à entendre de manière étendue selon les consignes données préalablement :

« Service Social : tous les efforts de l'État et de la Société visant, par des moyens préventifs et curatifs, à améliorer les conditions sociales des classes économiquement faibles ».

De fait, c'est un tableau documentaire impressionnant que l'on obtient du recueil des communications des délégués allemand, autrichien, bulgare, canadien, chilien, danois, français,

anglais, américain, japonais, polonais, suédois, tchèque, turque et soviétique.

Données statistiques, économiques, démographiques, juridiques, institutionnelles et organisationnelles susceptibles de permettre des travaux au-delà du seul Droit comparé.

Également une mine de renseignements empiriques sur les forces, les personnalités, les pratiques de terrain.

Notons aussi que les tentatives d'évaluation budgétaires partielles ou globales de l'effort social existent çà et là.

### *Quelques remarques*

1) L'apport anglo-saxon à la conférence me semble double :

- une technicité déjà assez avancée en ce qui concerne la coordination des œuvres,
- une expérience de la participation des travailleurs sociaux à la recherche et à la mise en lumière des conditions de vie de certaines populations.

283

Aux U.S.A., les œuvres et les sociétés privées, qu'elles soient par catégories religieuses ou par catégories nationales migratoires, qu'elles soient philanthropiques ou mutuelles, foisonnent sur tout le territoire.

Dans ce contexte, il a fallu s'organiser et développer une auto-coordination. L'expérience ainsi acquise comprend par exemple :

- des fonds communs en matière de souscriptions : les collectes auprès des citoyens et des agents économiques américains sont ainsi rationalisées, cela évite aux œuvres d'y passer leur temps ;
- des systèmes d'agrément : l'œuvre qui veut bénéficier des services d'autres travailleurs sociaux (par exemple pour l'enquête individuelle) doit définir clairement ses buts, mettre à jour ses méthodes, participer au fichier des cas, adopter une comptabilité standard.

Cela est expliqué par la nature même du fédéralisme : le gouvernement fédéral s'auto-interdit d'intervenir dans les affaires de la vie sociale (sauf peut-être à favoriser un bureau fédéral de l'Enfance). C'est donc au niveau de chaque État, district ou grande ville que les travailleurs sociaux mettent en évidence la nécessité de réformes, notamment par des enquêtes monographiques étendues.

Un autre facteur intervient : les États-Unis ne subissent pas alors les conséquences de masse de la guerre. C'est ce qui fait la différence avec l'Angleterre par exemple qui dit avoir accéléré la collaboration services publics - services privés après la guerre des Boursiers... ou bien avec nombre de pays - on cite le Proche-Orient - où l'État a dû construire rapidement des infrastructures sociales.

Selon un rapporteur des EU., Mlle Beckerindge, professeur de sciences politiques, les travailleurs sociaux ressentent la faiblesse de la réforme sociale dans leur nation et, ne serait-ce qu'à, tenir des conférences nationales ou aller à des congrès internationaux, ils constatent l'inégalité entre les États des U.S.A. et l'insuffisance des secours à promouvoir l'égalité sociale.

Mais il y a aussi la situation économique favorable : les U.S.A. sont occupés au « money-making » et à la consommation. M. Folks, conseiller d'Assistance Publique à New York, dans un rapport sur la répartition des charges de la maladie, constate : l'opinion américaine repousse actuellement un système d'assurance-maladie obligatoire. Si on démontre aux responsables politiques ou économiques, comme il tente de le faire, quel est le coût social de la maladie, ils répondent qu'il faut

pousser encore la capacité de gain individuelle, comme Ford, pour pouvoir se payer les soins. Quant aux

284

petits fermiers et aux ouvriers non qualifiés, les travailleurs sociaux remarquent qu'ils ne recourent à la consultation médicale qu'en dernière solution.

Faut-il éduquer l'opinion américaine à accepter en même temps l'hygiène et la prévention d'une part, la répartition étendue des charges de la maladie d'autre part ?

« Il vaut mieux pour nous pendant dix ans encore continuer à faire progresser notre programme bien défini de prévention et ensuite seulement en venir au problème économique de la distribution des charges ».

2) Au contraire, à la question « organisation générale du service sociale en U.R.S.S. », les soviétiques répondent en exposant en détail leur système d'assurances sociales. L'État est maître d'un système, je cite, « qui a prévu tous les cas ». Ce système a réussi, disent-ils, l'unité organique des risques couverts, évité la dissémination en régimes par branches d'activité au profit d'une gestion territoriale, exclu les employeurs de la gestion au profit d'une direction des caisses par des comités inter-syndicats dans le cadre juridique public du ministère du Travail.

En séance, faisant état de leurs divergences théoriques, les délégués soviétiques refusent de rentrer dans le débat sur l'individualisation. Certes, il y a, en U.R.S.S., une assistance par le travail (plutôt que des pensions) pour les invalides partiels, mais celle-ci se fait sans caractère de contrainte et vise à réintégrer dans la classe des travailleurs. Certes il existe bien, en raison notamment de difficultés économiques générales, des secours de subsistance ou d'aide à la production artisanale ou agricole, mais ni le don individuel, ni l'aumône de particuliers ou d'organisations sociales ne sont pratiqués.

Personne ne polémique avec les délégués de l'U.R.S.S. Ailleurs - dans la section Service Social et Industrie - le rapporteur belge qui est secrétaire de la Confédération des Syndicats chrétiens, exclut les institutions de prévoyance du domaine du service social. C'est bien à l'industriel, dit-il, qu'incombe, par causalité, l'organisation d'un service social du travail pour prévenir ou atténuer les conséquences funestes de la concentration sur l'hygiène physique et morale. Mais il ne lui appartient pas de gérer la prévoyance ou les assurances sociales qui touchent à la responsabilité personnelle du travailleur, sa dignité. Certes, l'industrialisation aggrave les risques et donc le patron doit contribuer financièrement ; mais il ne doit pas chercher comme en Belgique à créer des organismes propres, des organismes concurrents de ceux des travailleurs socialistes ou catholiques dont l'administration est d'ailleurs irréprochable.

285

Commissaire du peuple marxiste d'un côté, syndicaliste ouvrier chrétien de l'autre, ces deux orateurs ne sont pas à proprement parler représentatifs de la profession de service social.

Chez les travailleurs sociaux, européens en tous cas, on ne se pose guère la question de comment faire avancer la thèse des assurances sociales qui restent encore, dans le droit positif, à un niveau très différencié selon les pays et selon les risques (voir par exemple le risque chômage en France). Les travailleurs sociaux ne se posent guère en réformateurs. Ils ne se posent pas davantage en opposants - à quelques exceptions près - au développement et de l'assistance et de l'assurance.

Mais une question traîne en filigrane des exposés et débats : quelle place restera-t-il aux œuvres privées et donc aux travailleurs sociaux qui en relèvent majoritairement ?

A première vue, fausse dualité.

Comme celle, dirons-nous, posée par les délégués américains entre prévention et assurances

sociales. Mais cela n'empêche pas que la perspective d'un développement de l'intervention étatique - on confond souvent développement législatif et développement administratif - soit perçue comme un risque.

De fait, l'histoire ultérieure française ne montre-t-elle pas qu'il y a fallu d'abord développer les systèmes de prestations avant de pouvoir développer la quantité des travailleurs sociaux dont nombre sont d'ailleurs financés sur ce système. Problématique des prestations en espèces, en nature et des prestations de services. Mais il est singulier de noter combien, en 1928, la question n'est pas posée en termes budgétaires. Pourtant les institutions privées auraient pu craindre de ne plus pouvoir drainer les contributions des citoyens ou entreprises si elles devaient partir sous formes de contributions sociales ou publiques obligatoires.

Non : la question est plutôt abordée en terme de champ d'activité. On se rassure : il reste des besoins préventifs et hygiénistes à satisfaire qui requièrent l'intervention humaine, il reste un vaste programme éducatif envers des populations nombreuses en vue de la « préservation », du « sauvetage », du « relèvement ». Par exemple, l'action sur les taudis relève de ces deux nécessités, en tous cas en tant qu'elle est conçue comme action auprès de la famille du taudis.

En matière industrielle, Johnston, du B.I.T., aborde la question : le service social ne doit-il pas décliner du fait de l'amélioration législative ? Non. Entre autre, parce que le service social n'est plus, pour l'employeur,

286

une simple exigence morale, mais aussi un calcul économique : le travailleur social ne se confond ni avec le directeur du personnel, ni avec l'ingénieur de l'O.S.T., néanmoins il reste un agent actif de la prévention du gaspillage de capital humain.

Ou bien, cette intervention du Professeur Manheim, ancien ministre belge de l'industrie : « Actuellement, en France et Belgique, il y a lutte entre le service privé et le service public en matière d'allocations familiales. Les bienfaits des initiatives des Caisses de Compensation sont tels qu'on parle d'imposer les Allocations Familiales à toutes les entreprises. C'est déjà fait en Belgique pour les entreprises fournisseuses des pouvoirs publics. Mais cette généralisation est vue par les caisses existantes comme destructives de leurs œuvres. L'idée d'allocations familiales est très intéressante pourtant car elle fait rupture avec la conception du travail marchandise. Ce qu'il y a de plus précieux peut-être dans les caisses de compensation, ce sont les services accessoires : notamment les auxiliaires sociaux et les visiteuses infirmières. Faut-il qu'une législation brutale fasse fi de l'initiative privée ? Il ne paraît pas impossible de concilier la généralisation souhaitable des Allocations Familiales avec le maintien des heureux effets des institutions existantes. Partout où le service social privé a fait ses preuves, il doit être ménagé et encouragé. Là où il est insuffisant et inefficace, il est légitime d'y substituer le service social public ».

3) C'est à cette crainte d'un déclin du service social privé que l'on peut rallier l'attachement de nombreux conférenciers à la notion « d'individualisation ». Service Social des cas individuels : le mot et l'inspiration viennent du case-work perfectionné aux U.S.A., mais c'est la traduction qui est employée et l'idée appliquée au contexte européen. La notion permet de condenser plusieurs éléments :

- l'exigence humaniste de considérer l'homme dans sa globalité de besoins et de potentialités, avec comme corollaire l'enquête individualisée et l'entretien d'aide personnalisé. A individus différents, traitements différenciés et adaptés. L'exigence gagne même le secteur de la justice où l'on se met à considérer le criminel, le délinquant autant que son acte ;
- (autre élément) il y a une limite à la généralisation de l'aide sociale qui a pour inconvénient de distribuer un droit égal, à taux fixe (Fiat rate), de surcroît faible et insuffisant pour chacun. L'individualisation du taux et de la formelles secours s'impose et, pour ne pas

tomber dans l'arbitraire, il s'impose également que les organismes limitent leur spécialisation et se concertent au niveau territorial (intervention de M. Fuster, Professeur au Collège de France).

287

On le voit, l'individualisation fonctionne dans le discours comme méthode de traitement humain approprié et comme méthode de politique sociale, sinon totale, du moins complémentaire, prenant le relais.

Plusieurs des interventions d'un délégué allemand, précisément membre d'une Association d'Assistance publique et privée de Francfort, sont très riches d'expériences pratiques et de réflexion théorique. Elles cherchent à sortir des présupposés doctrinaux selon quoi l'assistance publique aurait pour souci la préservation de la collectivité et l'assistance privée le bien de l'individu. Il faut chercher la synthèse entre la méthode des assurances sociales (comme aide d'ordre général pour des besoins typiques) et la méthode d'assistance individualisée pour un complément individualisé sur des besoins atypiques.

Ce qui est notable - et noté - c'est que cette génération de travailleurs sociaux admet la nécessité des secours financiers souvent jugés auparavant mauvais en eux-mêmes, mais les admet comme des instruments à adapter au but. Utiliser les moyens préventifs, curatifs, les lois d'assistance et de prévoyance que lui fournit « l'armement » social (l'infrastructure sanitaire, technique, législative), tel est le rôle qu'attribue au service social un médecin français dès le début du congrès dans une tentative de précision du concept de service social jugé trop élastique.

Cette théorie de l'utilisation fera école. Elle situe le travailleur social en extériorité. Utiliser, ce n'est pas appliquer. Ni complètement libéral, ni agent direct de la politique sociale, tel se cherche le travailleur social en voie de professionnalisation dans cette conférence.

Il est à noter que la question du pouvoir que lui conférerait une telle place idéale dans l'agencement social, cette place de point de passage obligé entre les systèmes de distribution et le système des besoins, cette question du pouvoir n'est guère examinée comme telle. D'abord parce que, dans les faits, l'infirmière visiteuse, l'assistante sociale, sont toujours en position de subordonnées. Ensuite, parce que l'analyse politique ne fonctionne pas à la conférence même dans les discours des hommes. Tout au plus, dit-on devoir respecter, aider même les initiatives d'assistance mutuelle ou de self-help des intéressés eux-mêmes (à condition qu'ils fassent à leur tour appel à un personnel spécialisé et à des méthodes scientifiques (abbé Beaupère, Belgique), ou même « faire attention à la monopolisation du service social par une corporation (les travailleurs sociaux) ou l'État contre des groupements spontanés, Famille, métiers, Église ». Mais c'est là l'optique sociologique de l'équilibre des groupes sociaux qui prévaut et non le principe démocratique.

288

Ainsi donc, cette conférence, qui veut manifester les progrès du service social, témoigne tout autant de la volonté des services, privés notamment, de s'imposer que de celle de leurs agents de se construire en profession. Cette profession aurait un objet : le « Social » encore largement dominé par le médico-social, mais pas seulement. Elle se doit d'acquérir une démarche scientifique et technique : je n'ai guère rendu compte de cet aspect pourtant très présent. On promeut par exemple l'enquête sociale sous ses deux formes pourtant bien différentes :

- la forme anglo-saxonne mentionnée tout à l'heure avec par exemple des monographies de type urbain industriel (on bénéficie d'un compte rendu détaillé de l'expérience du Pittsburgh Survey) ;
- et, en même temps, la forme enquête sociale-diagnostic approfondie de cas individuel ou familial.

Il faut développer chez l'agent l'observation rigoureuse, la transcription écrite de ses observations, l'acquisition de connaissances minima dans une multiplicité de disciplines : tout cela exige que les services envoient leurs auxiliaires à l'École, que les écoles les arrachent pour un temps du terrain.

Nécessité de technicité et de scientificité, certains visent la science de l'assistance. Professionnalisation par la technicité, professionnalisation aussi par l'extension sur d'autres terrains, d'autres milieux ; voir par exemple le souci insistant dans la conférence de développer le service social à la campagne. Dans son livre « Nous les Assistantes Sociales », Y. Knibiehler nous rappelle qu'à la même époque l'Église Catholique avait aussi ce souci, craignant de perdre les ruraux.

Conférence de Service Social, on n'use de la traduction littérale de l'anglais que pour dire systématiquement « les travailleurs sociaux ». En revanche, on dit « le service social » (cela apporte d'ailleurs une précision : ce qu'il y aura de nouveau dans les années 1970 en France comme fait socio-linguistique, ce sera « le travail social » et non « les travailleurs sociaux »).

Ni social policy, ni social welfare, ni politique sociale ni même action sociale. Le service, cela focalise à la fois l'action, l'acte de servir, l'exigence vocationnelle des pionniers et la dimension organisée, administrée : les cohabitants de la conférence peuvent s'y reconnaître : association, fondation, instances privées d'un côté, segments d'administration publique de l'autre.

Travailleuses sociales, travailleurs sociaux : la globalisation ne cache pas des différences, voire des divergences. Différence de statut. Qu'on soit bénévole ou déjà salarié, dirigeant d'œuvres, fondateur d'école, on se range facilement dans les travailleurs sociaux à l'exception des médecins et magistrats déjà pourvus d'un titre.

289

Et les fonctionnaires ? C'est Albert Thomas qui préside les travaux de la Quatrième Section, Service Social et industrie. Il y apporte la caution du B.I.T. dont il est alors directeur. Comme ministre de l'armement en 1919, il géra avec Paul Strauss le Comité du Travail Féminin et les surintendantes. Il introduit l'exposé d'une inspectrice du travail, Mme Letellier, en plaidant auprès de l'auditoire la réhabilitation des fonctionnaires.

« Les inspecteurs du travail, ajoute-t-il, sont au premier chef des travailleurs sociaux ». Et, de fait, l'exposé montrera l'investissement des premiers inspecteurs dans les tâches d'éducation, conseil, protection, puis, après la phase où le développement législatif les confine à leur mission prioritaire, celle du contrôle, un retour possible à des collaborations avec les surintendantes, des cours de législation aux travailleurs sociaux, etc.

Profession : les travailleuses sociales sont déjà très engagées dans leur travail, l'action. Même si cette action les met déjà au contact de réalités multiples et au contact de responsables aux idéologies bien différentes des leurs, c'est aussi la période du socialisme municipal, ce n'est qu'ultérieurement, me semble-t-il, qu'elles se « décolleront » de leur communauté d'intérêt avec les œuvres qui les employaient ; ultérieurement, avec la fonctionnarisation, publique ou para-publique, elles se vivront aussi comme des salariées. Certes, le sens de l'appartenance à une profession commune persistera par-delà la diversité des exercices, surtout du fait de la protection du titre acquis par la loi d'avril 1946 ; mais si la volonté d'autonomie du service social persistera (comme l'a critiqué le rapport I.G.A.S. 1979 sur les professions sociales), il me semble que c'est une volonté d'autonomie fonctionnelle et que le rêve de certaines d'une autonomie statutaire (travailleur indépendant ?) n'existera plus.

Mais j'anticipe sur mon sujet. Pour l'heure en 1928, la communauté des buts et motivations, c'est A. Thomas qui l'affirme à la tribune dans deux directions : « Il ne faut pas définir le service social en opposition au travail législatif ou au travail administratif » ;

et, « Vous les travailleurs sociaux, ne rejetez pas - sous prétexte de son intolérance - l'effort

d'émancipation du prolétariat moderne, effort d'hommes qui veulent former une personnalité au milieu des souffrances de l'organisation moderne. L'esprit du service social, commun à tous, chrétiens, libéraux, démocrates et nous, socialistes (il cite Jaurès) c'est le respect de l'éminente dignité de la personne humaine ».